



## La mise en concurrence de la RATP engendre la défiance

Quel est le prix à payer pour la mise en place du CST?

La PDG de la RATP poursuit son plan de mise en concurrence de la RATP sans difficulté depuis sa nomination, rappelez-vous ce qu'elle déclarait:

« Catherine Guillouard, la patronne de la RATP, a indiqué depuis plusieurs mois que l'échéance de 2025 doit être « préparée le plus tôt possible », l'élaboration d'un cadre social harmonisé devant « éviter tout dumping social ». **Nommée à l'été 2017, elle a fait de la préparation de l'ouverture à la concurrence l'une de ses priorités, avec des discussions régulières avec les syndicats sur ce sujet. Elle a déjà commencé à déminer le terrain, en affirmant à plusieurs reprises que la situation de la RATP était différente de celle de la SNCF, et qu'un changement de statut (pour l'entreprise comme pour ses salariés) n'était ni nécessaire, ni demandé par les pouvoirs publics »**

Deux ans après, elle aura tout de même réussi l'exploit de modifier l'article 2 du statut du personnel en réunissant la commission mixte du statut et en faisant valider cette modification par les élus qui nous représente au Conseil d'Administration!!

***Ainsi aujourd'hui les modalités d'application du Statut et de ses annexes peuvent être précisées par la réglementation interne d'entreprise ou par accord collectif (12). (Voir tract « La RATP plusieurs fois condamnée modifie son Statut »)***

La PDG de la RATP peut donc poursuivre son plan de transformation de notre entreprise très tranquillement et ainsi rassurer les politiques, la Cour des Comptes, IDFM et les politiques. Le plan se déroule sans accroc.

La PDG a donc chargé toutes ses équipes de se mettre au travail afin que tout soit prêt avant les élections de fin d'année et préparer la période 2021-2025.

Elle a donc invité dans un premier temps les Organisations Représentatives à venir négocier le prochain protocole droit syndical.

Moyens syndicaux:

Nombre d'élus siégeant au CSE Central et moyens. Nombre de Comités Economiques et Sociaux (initialement prévus 28). Nombre de représentants par CSE et nombre d'heures. Nombre de Délégués Syndicaux par CSE. Nombre de représentants par Commission. Nombre de Chèques relève attribués en fiction de la représentativité. Nombre d'Interlocuteurs de Proximité et moyens. Etc.....

**Il est important de préciser que ces échanges ont pour but de préserver un bon dialogue social et surtout d'empêcher d'autres organisations syndicales de devenir représentatives.**

**En effet, pourquoi casser quelque chose qui marche?**

**Pour cela, il a été prévu par la direction de favoriser, aider, les représentants à évoluer et aussi être promus grâce au protocole sur le parcours des représentants du personnel.**

**C'est dans ce contexte que le Directeur du Département RDS nous explique ce qui est en cours de négociation avec les syndicats représentatifs**

Un nouveau cadre concernant l'organisation et le temps du travail dans le domaine du transport public s'appliquera à compter du 1er janvier 2025. Ce cadre, issu de la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019, sera précisé par un décret dont la publication devrait intervenir très prochainement et sur un périmètre géographique de communes qui sera défini par arrêté du ministère des transports.

urbanweb

S'abonner aux actualités Accueil

rds

Patrice Lovisa vous informe sur l'ouverture des discussions concernant l'organisation et le temps de travail au département RDS (vidéo)

16.02.2021

☆ 50

Accédez à la vidéo de Patrice Lovisa, directeur du département Réseau de Surface

MESSAGE DE  
**PATRICE LOVISA**  
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT RDS

Dans ce contexte, la direction du département Réseau de Surface (RDS) de la RATP a ouvert des discussions avec les organisations syndicales représentatives les 27 et 29 janvier en vue de réviser, avant même l'échéance du 1er janvier 2025, les accords collectifs en matière de temps de travail applicables actuellement à RDS.

Les organisations syndicales représentatives au niveau du département RDS nous ont fait savoir qu'elles n'iraient pas aux négociations discussions, elles l'ont même écrit.

Alors, doit on penser que le directeur du département RDS est fou?

Le SAT-RATP ne le pense pas. Nous savons qu'à travers sa vidéo il a montré sa détermination à respecter son agenda. Le département RDS et la filiale ont été créées, le découpage de l'entreprise est donc prêt pour les élections, il ne reste donc plus qu'à convaincre les organisations syndicales.

Vous l'aurez bien compris, l'heure est grave et la direction mettra tout en œuvre pour que tout se déroule tranquillement, elle a les cartes en main et sait convaincre les plus réticents.

Cher(e) collègue Machiniste, ton avenir se joue maintenant, notre rôle est donc de t'informer. Ne laisse pas les choses se faire sans toi.

**Le SAT-RATP sera toujours à tes côtés.**